

**DOSSIER DE CANDIDATURE AUX ÉPREUVES D'ADMISSION
 DU CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'INSTITUTEUR
 OU
 PROFESSEUR DES ÉCOLES MAÎTRE FORMATEUR
 2019**

DEPARTEMENT :

OPTION EVENTUELLEMENT CHOISIE

- Education Physique et Sportive
- Education Musicale
- Arts Visuels
- Langues et Cultures Régionales
- Enseignement et Numérique
- Enseignement en Maternelle
- Langues Vivantes Etrangères

<u>NOM DE FAMILLE</u> : <u>Prénoms</u> : <u>Né(e) le</u> : à	<u>NOM D'USAGE</u> :
<u>Adresse personnelle</u> : Téléphone personnel : courriel professionnel personnel :@ac-limoges.fr	
<u>Affectation actuelle</u> : établissement : Classe..... adresse : courriel de l'établissement : IEN de circonscription : (nom)	

Je soussigné(e).....

sollicite l'autorisation de participer aux épreuves d'admission de l'examen du **Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur ou Professeur des Ecoles Maître Formateur** organisées en 2019.

- *J'ai été déclaré admissible à cet examen - session :
- *J'ai déjà subi les épreuves d'admission session(s).....
- *Je suis déjà titulaire d'un CAFIPEMF : Année d'obtention : spécialité :
- * **joindre justificatif(s)**

Je certifie sur l'honneur que les renseignements que je fournis sont exacts et que j'ai pris connaissance de l'intégralité des textes réglementaires cités ci-après.

Fait à le
Signature

Retour des dossiers d'inscription le 17 octobre 2018 à minuit cachet de la poste faisant foi en recommandé simple à l'adresse : Rectorat de l'Académie de Limoges - bureau DEC2 - 13, Rue François Chénieux 87031 LIMOGES Cédex

REGLEMENTATION

- ↑ décret 85-88 du 22/01/1985 relatif aux conditions de nomination aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur
- ↑ arrêté du 20/07/2015 fixant l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur
- ↑ circulaire n°2015-109 du 21/07/2015 relative au certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur

EXTRAIT de :

L'arrêté du 20 juillet 2015 NOR : MENE1414084A

« ...Article 9 - Les candidats ayant été déclarés admissibles et qui n'ont pas été admis, conservent le bénéfice de leur admissibilité pour deux nouvelles sessions d'examen sur une période de quatre années après la fin de la session où ils ont été déclarés admissibles, y compris en cas de changement d'académie. ... »

Les candidats sont expressément invités à consulter l'intégralité des textes réglementaires liés à l'examen avant de procéder à leur inscription.

Calendrier prévisionnel de la session 2019 – « admission »

- **Du 17 septembre 2018 à partir de 12 heures au 17 octobre 2018 à minuit (cachet de la poste faisant foi) : ouverture du registre des inscriptions.**
- Mercredi 3 octobre 2018 de 14h00 à 16h00 Rectorat salle Camio : réunion d'information organisée par M. GRATADOUR doyen des IEN
- 17 octobre 2018 à minuit au plus tard (cachet de la poste faisant foi) : envoi du dossier de candidature
- 31 décembre 2018 au plus tard à minuit (cachet de la poste faisant foi) : transmission du choix pour l'épreuve de pratique professionnelle pour les seuls candidats admissibles
- 15 février 2019 au plus tard à minuit (cachet de la poste faisant foi) : envoi du mémoire professionnel
- A partir de mars 2019 : épreuves d'admission

Tous les documents doivent impérativement être transmis PAR VOIE POSTALE et EN RECOMMANDE à l'adresse suivante :

**Rectorat de LIMOGES – Bureau DEC2
13 Rue François Chénieux
87031 LIMOGES CEDEX**